



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Charges deductibles

Question écrite n° 66072

#### Texte de la question

M Jean Rigaud attire l'attention de M le ministre du budget sur l'accroissement de la petite delinquance et, en particulier, du nombre de voitures volees et les consequences financieres que cette situation entraine pour les particuliers. Par analogie aux entreprises qui peuvent deduire de leurs benefices les frais exceptionnels qu'elles ont a supporter lorsqu'elles sont victimes d'actes de vandalisme, il lui demande s'il est envisageable que les particuliers victimes de vols ou de tentatives de vol de leur vehicule puissent eux aussi deduire de leur revenu imposable les frais de franchise qu'ils ont a supporter.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La securite publique est un des objectifs prioritaires du Gouvernement qui a mis en place a partir du printemps 1992 un plan d'action pour la securite dont l'ambition est de repondre a la demande formulee par nos concitoyens en la matiere, notamment dans les departements fortement urbanises, aux abords des etablissements scolaires et en direction des personnes agees. La reponse aux aspirations legitimes a plus de securite ne se trouve pas dans une deduction fiscale manifestement etrangere au probleme pose.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rigaud Jean](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66072

**Rubrique :** Impot sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 1993, page 13